L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 9 JUILLET 1878.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire au plus tard, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose:

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRIÈRE, MERCIER, S. MARTIN, D. M. P., FÉLIX LIMET, ALFRED MERCIER, RAOUL JUMONVILLE.

OFFICIEL.

Comité Central de l'Etat.

Salle du Comité Central de l'Etat.
Parti démocrate conservateur de l'Etat.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1878.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, conformément à l'appel. Le col. I. W. Patton occupait le fauteuil du président et un quorum était présent.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées:

Il est résolu que la convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu le premier lundi d'août 1878.

Il est résolu qu'une convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu, à Baton-Rouge, à l'effet de désigner un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et de représentants, au Congrès, des différents districts congressionnels de l'Etat.

Il est résolu que la représentation, à la convention, sera d'un délégué par chaque deux cents votes donnés, en 1876, au candidat démocrate conservateur aux fonctions de gouverneur, et d'un délégué par chaque nombre qui sera au-dessous de 200 et excédera 100.

Il est résolu que des dissensions ayant existé, dans certaines paroisses, à la dernière campagne,—dissensions à la suite desquelles des factions ont désigné deux listes de candidats—ce qui a fait perdre au parti démocrate conservateur plusieurs membres de la Législature; ces dissensions, si elles continuent, devant être un danger imminent pour les candidatures de démocrates dans certaines localités—le Président du Comité Central de l'Etat est autorisé à appeler une convention et prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des élections primaires dans une paroisse quelconque, dans un ward quelconque de la Nouvelle-Orléans, où des factions refuseront de s'unir dans une convention, dans les quarante jours qui suivront la réunion de la convention d'Etat.

Sur motion, le comité s'est ensuite ajourné.

PHILIPPE POWER Jr, secrétaire.
P. J. SULLIVAN, sous-secrétaire.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés:

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie), Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie);

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Laboan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

A. BONNET. WM FAGAN. [illegible]

A. BONNET & CIE.,

65.........RUE ROYALE.........65

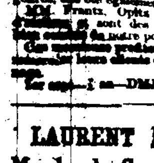

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.— Les prix des commandes et des réparations de tous genres, ont été également réduits de 25 op.

MM. Frantz, Opitz et Kreths sont les chefs d'atelier, et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour informer leurs clients de leur bienveillante patronage.

1er sept—1 an—D&J.

LAURENT LACASSAGNE,

Marchand-Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs,

9.........RUE DECATUR.........9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux, et de la célèbre Maison de Cognac F. Denis, Gabriel Mounié et Cie, de Cognac, et de l'incomparable [illegible] 25 juin—[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

GRAND PIQUE-NIQUE

DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AUX FAIR-GROUNDS,

LE DIMANCHE, 7 JUILLET 1878.

—PROGRAMME—

Loterie.

1er lot—1 Machine à coudre. 2d lot—1 Deuil parure.

3me lot—Une Chevalière. 4me lot—Une Canne.

Jeux et Amusements.

Grand concert sur la plate-forme. Course en sac. Tourniquet (Jeu nouveau) Coq suspendu. Courses pour les membres de la Société—prix: un insigne. Courses à pied pour garçons et filles. Jeux de fromage à la crème. Mangeurs de farine. Démarrage de garçons entre garçons. Grande partie de "Base Ball," le tout avec prix.

MM. Menager et Durand, acrobates, exécuteront les tours les plus périlleux sur le trapèze double et volant.

Grand assaut d'armes dans la bâtisse, avec les élèves du club d'escrime; prix pour le vainqueur.

Grand Bal d'Enfants sur la plate-forme.—Les parents désireux de faire participer leurs enfants à la danse sont priés d'avoir à les décorer d'une cocarde tricolore.

Distribution de médailles aux demoiselles qui ont vendu le plus de billets.

Grand tir de boules en verres, sous les auspices du "Louisiana Gun Club."—3 Prix.

Bal sur la plate-forme et dans la bâtisse.

Tirage de la loterie.—Les porteurs de coupons de notre loterie sont prévenus qu'il n'y aura que les numéros vendus, qui auront droit au tirage.

Admission 50 cts. Dames et enfants gratis.

Aucune dame ne sera admise sans cavalier.

Par ordre du président,
L. PROS, secrétaire. J. SCHWEITZER.
20 juin—jusq 7 juil

H. CASSIDY, J. F. HOGAN.

H. CASSIDY & Co.

(Maison établie en 1836.)

Au No 95 de la rue du Camp,

Nlle-Orléans.

Voiliers et agents pour la vente de ducks en coton,—marchands, en gros et en détail, de—Bâches unies et blanches, à raies, pour tentes, —Fabricants de—

Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie, Etoffes à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabriques,

Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, sacs à "groceries" aux prix du Nord.

23 mars—6m.

J. VERGNOLE,

65.........Rue Decatur.........65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. AUBA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

J. VERGNOLE,
9 déc—77—1an Propriétaire, N. Orléans

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par P. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No. 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O.

18mai—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

AVIS MENSUEL—JUILLET 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Armandin	Kessler (Jacques)
Augier (François)	Loberie (Pierre)
Becker (Louis)	Lacoste (Louis)
Blad Vve Dastillon	Lacrabèrie (Bertrand)
Blineau (Vve) née Deschamps	Lacraverie (Bertrand)
Blineau (Jules)	Lacroute (Henri)
Bonis (Mathieux)	Leisy (Vve)
Bonnet (Victorine)	Leydet (Joseph)
Boudemayer (Jean)	Loisade (Louis)
Brunet (Adolphe)	Mage Melchior
Bellande (Joseph)	Marseille (Pietro)
Bellande (Antoine)	Maulier
Brubert (Etienne)	Metge (François-Emile)
Bazus	Mignonay (Catherine)
Canot (Victor Alexandre)	Moreaux (Pierre)
Clbert	Niquibouran (Charles)
Cieutat (Jean)	Orland
Constanoble	Orsini (Dominique)
Dabat (Jean-Basile)	Paulin
Daraux (Germain)	Peris (Dominique)
Deneux (Ildefonse)	Perronne (Joseph)
Domergue (Joseph)	Quesnel (Victor-Henri)
Domergue (Angèle)	Reiller (Jean-Georges)
Ducos (Octave Jules)	Rivoire (Charles)
Duffaud	Ronby
Duffour (Félix)	Rougagnac
Duffour	Rusu (Louis)
Dutill (Auguste)	Ruty (Henri)
Dumas	Saillan (Ephien)
Faust (Claude)	Sergent (Victor)
Hemard (Charles Nicolas)	Signier (Louis)
	Vallon (Jules)
Bilaire Porche	Velu (Eugène)
Jauraux	Vial (Félix)
Jay (Eugène)	Villeneuve (Henri)

Le nommé Sombrès (Marie-Louis) soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Consul,
25 juin—1m ACHILLE DU COURTHIAL.

Malakoff Bitters,

PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

39.........RUE CONTI.........39

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici. Il est composé d'ingrédients aromatiques si suaves, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif,—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son dire des certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres bilieux; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants, et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour supérieure d'en haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

LOUIS QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS,

Tabacs, etc.

Toutes sortes de Produits de l'Ouest

103 Rue Decatur [illegible]

Coin Vieux Levée et Bienville.

13 jan 77—1 an. Nlle Orléans.

SPECTACLES, BALS, &c.

Grand Pic-Nic par Invitation,

—DONNÉ PAR—

L'ASSOCIATION MUTUELLE DE PROTECTION DES JARDINIERS,

A l'occasion du troisième anniversaire de sa fondation, à l'habitation OAK GROVE, audessous des Casernes des E. U.

Le DIMANCHE, 14 Juillet 1878.

Comité d'arrangements.

E. REUTHER, Chairman.

Geo. Winter, Jn Walker, Jb Welker, Geo. Zimmer, G. Richers, L. Quentin, V. Meyer, [illegible]land, M. Yung.

Aucune dame ne sera admise sans invitation et à moins d'être accompagnée d'un cavalier.

Le privilège de la barre, des rafraîchissements, etc, sera vendu à l'endroit même, le 7 juillet à midi.

2 juil—3, 4, 5, 7 au 14.

EXCURSION

A

Mississippi City, le 10 juillet 1878

Billets, aller et retour, et un magnifique repas pour.........$3 00

La présentation d'une médaille en or et d'un certificat de membre sur du satin blanc à

l'Hon. JEFFERSON DAVIS

PAR

l'Association de l'Armée du Tennessee

sera suivie d'un discours à l'Association par Mr Davis dans les beaux jardins du Barnes' Hôtel.

Le départ aura lieu par le train de Mobile de 7 heures du matin; arrivée à 9 P. M., le soir.

Billets d'excursion, sans dîner $2 00

Par ordre du comité exécutif,
JAMES LINGAN,
26 juin— Président et ex-officio chairman.

Quartiers généraux de l'association de l'armée du Tennessee.

Nlle-Orléans, 20 juin 1878.

Aux amis et survivants de l'armée du Tennessee:

Ayant obtenu de vastes terrains dans le "Cimetière Greenwood", faisant face à la rue du Canal, et non loin du "Monument Confédéré", cette association a résolu de faire bâtir un grand tombeau pour enterrer les soldats de "l'armée du Tennessee" qui sont sans moyens, et, en temps et lieux, de le couronner d'une flèche ou d'un monument en commémoration de leurs morts.

L'Hon. Jefferson Davis, a été, à la dernière assemblée régulière, élu membre honoraire, après quoi on lui a voté une médaille et un certificat. Le comité nommé à cet effet, après une entrevue avec M. Davis, a résolu que la présentation de la médaille et du certificat aurait lieu au Barnes' Hotel, à Mississippi City, le 10 juillet 1878, et M. Davis a gracieusement consenti, non sans hésitation, à adresser un discours aux membres de l'association ainsi qu'à leurs amis réunis ce jour. L'association espère sincèrement que tous ceux qui éprouvent un intérêt patriotique pour le passé, qui désirent y puiser des leçons et des enseignements pour l'avenir, qui croient que ce pays, ni maintenant ni plus tard, ne serait honoré ou bénéficié par l'injure déversée sur la lutte honnête et loyale qu'a soutenue le peuple du Sud pour assurer la suprématie de ses convictions politiques, répondront de tout cœur à cette invitation et se joindront à nous pour honorer la mémoire de nos braves compagnons d'armes tombés sur les champs de bataille.

Assurément le temps est venu où nous pouvons rendre hommage à la mémoire des morts, sans qu'on puisse nous accuser de vouloir faire renaître parmi les vivants ce sentiment d'amertume engendré par la dernière guerre.

Le but de notre association est à la fois "historique, social et charitable"—il est complètement étranger à la politique. Nous invitons à la réunion tous ceux qui apprécient les sacrifices dictés par le patriotisme ou qui honorent la mémoire des braves. Toutes les mesures seront prises pour éviter l'encombrement ou la confusion, et des cars spéciaux seront réservés aux dames et à leurs cavaliers.

Par ordre du Comité Exécutif
JAMES LINGAN,
26 juin— Président et ex-officio Chairman.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après le 116 édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

DR CHAS. LANAUX, DENTISTE,

89.........Rue Royale.........89

Entre Conti et St-Louis.

18 mai—2m

BOIS! BOIS

De toutes sortes.

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. F. Fraser" et "Joséphine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No 375 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin; aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 158. S'adresser par la poste, Lock box 1000.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde,			$5 50
Bois de frêne,	do	do	6 50
Chêne et frêne mêlés	do	do	6 00

Escompte libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait.

16 déc—1y

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION

—DU—

NORTHWESTERN

NATIONAL INSURANCE CO. DE MILWAUKEE.

1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE, $600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$10,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,850 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,913 00
U.S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	129,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y, P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y, Chi. div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent. (Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires)		151,000 00
Primes en voie de recouvrement		22,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Effets à recevoir		691 50
Toutes les autres garanties et avantages		2,694 11
En caisse et en banques		26,133 40
		$863,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,739 35
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,317 50
Surplus net	91,311 00
	$863,395 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,

Au No 104 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.
JAS A. LAFITTE.

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.

E. B. TRIST, Notaire.
Nlle-Orléans, 22 mai 1878. avril—[illegible]

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 13 AOUT 1878

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE H.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 13 AOUT 1878,

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots d	1,000,		5,000
20 Lots d	500,		10,000
100 Lots d	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692

New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

13 AOUT 1878.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

FOURNEAU ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT d'être mis sur le marché de la Nlle-Orléans; il est fait en Géorgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le consignataire l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,

Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,

Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine et pompes.

90.........rue Baronne.........90

Entre les rues Union et Perdido.

1er mai—1 an. NLLE-ORLEANS, LNE.

ANT. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France,

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objet: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiront dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement.

Président: M. Victor Maignan.
1er Vice-Président: M. A. Carrière.
2e " M. C. T. Dugazon.
3e " M. Félix Limet.
4e " M. Pierre Pouts.
Secrétaire-Trésorier: Mr F. Laborde.

MEMBRES:

Messieurs: E. Allgeyer, R. de Gas, Jos. Bayle, F. Laborde, P. E. Bruslatour, E. Merilh, A. Coutin, F. Tujague, L. Grand, L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 6 Janvier 1878.

ONT SIGNÉ:

Allgeyer, E., Négociant-Commissionnaire.
Albert, E., " en Chapellerie.
Aldigé, P., Manufacturier.
Aldigé, J., "
Bayle, Jos., Importateur.
Bercier, O., Négociant.
Berthin, J., Boucher.
Billiard, H., Libraire.
Bobet, A., Négociant en merrains.
Boissonneau, P., Marchand-Tailleur.
Bois, O., Négociant.
Bonnet, A., Bijoutier.
Bourier, N., Parfumeur.
Brière, Théo., Courtier de sucre.
Brière, P., Libraire.
Bruslatour, P. E., Négociant-Importateur.
Bohn, Aug., Négociant-Commissionnaire.
Camors, J. B., Négociant-Commissionnaire.
Carrière, Antoine, "
Carrière, Olivier, "
Carrière, Emile L., "
Carrière, Charles J., "
Carrouché, A., Pharmacien-Droguiste.
Casartre, F., Marchand.
Charpaux, F., Magasin d'Instruments et Musique.
Coutin, A., Négociant-Commissionnaire.
Crabtree, P., "
Couturié, Amédée, "
Chauvière, " Chapelier.
Clesterman, H., Importateur d'Articles de fantaisie.
Dagoret, A., Marchand de Nouveautés.
Danjean, H., Négociant.
David, Jos., Négociant-Commissionnaire.
Dessis, J., Fabricant de Tabac.
Doubleau, E., Négociant.
Dousseau, P., Parfumerie.
Dubois, E., Négociant-Commissionnaire.
Dugazon, C. T., "
Delcroix, P., "
Delpit, A., Manufacturier de Tabac.
Estèbene, Paul, Président de la Société d'Assurance Mutuelle de St-Maurice.
Forrestier, E., Négociant Commissionnaire.
Fournier, S., Mécanicien-Horloger.
Fourton, C., Armurier.
Fouquede, St-Cyr, Pharmacien-Droguiste.
Gay, René de, Négociant-Commissionnaire.
Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements.
Grand, L., Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
Guédé, P., Négociant.
Guillemet, A., Comptable.
Jaubert, C., Marchandises Sèches en gros.
Jeanfreau, F., Magasin de Mercerie en gros.
Laborde, F., Négociant.
Lacassagne, Laurent, Négociant-Commissionnaire.
Leblanc, J., Marchand d'Habillements, fabricant.
Limet, F., Réd. en chef, Propriétaire de l'Abeille.
Lafargue, L., Libraire.
Leeng, A. A., Négociant-Commissionnaire.
Lehman, B., Marchand d'Habillements.
Lagrange, B., Hermel de, Négociant.
Laplace, B., Pharmacien.
Lévois, J., Négociant.
Maignan, Victor, Négociant-Commissionnaire.
Maylie, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance des Bouchers.
Médal, L., Confiseur.
Merilh, J. E., Négociant en Caisse et Articles de Cordonnerie.
Merilh, E., Négociant-Commissionnaire.
Minaldi, M., "
Majeau, M., Pharmacien.
Neyrey, A., Marchand.
Nippert, E., Importation d'Articles de fantaisie.
Médal, M. A., Négociant.
Pascal, S., Négociant-Commissionnaire.
Pouts, Pierre, "
Quevreuse, L., Négociant.
Rilea, Jos. V., Confiseur.
Rocheran, J., Négociant-Commissionnaire.
Renyer, C., Libraire.
Rose, Jules, Négociant-Importateur.
Sarrazin, J. P., Fabricant de Tabac.
Schwartz, F., Libraire.
Tardy, J. G., Liqueurs et Provisions.
Schmidt, W., Négociant-Commissionnaire.
[illegible], " Importateur.
Toutan, Jules, Négociant-Commissionnaire.
Tujague, F., " Importateur d'Articles de Modes.
Ulm, L., Importateur de Glaces et Tableaux.
Vallon, L., Courtier de Change.
Verneuil, C., Prés. de la Société d'Assistance Mutuelle de Jefferson.
Verpoole, M., Négociant.
Viglas, J., Liqueurs et Provisions en gros.
Walts, A., Négociant en Bière et Vin.
24 mars—1y

PHILIP WERLEIN,

No. 135, RUE DU CANAL.

Le plus grand magasin de Pianos et de Musique dans le Sud, M. WERLEIN offre un assortiment de plus de

200 PIANOS ET ORGUES

Comprenant les célèbres

Pianos Chickering

qui sont sans rivaux.

Aussi—les excellents

Pianos Mathushek, Hardman & Hale, droits et carrés.

Aussi les ORGUES renommées d'ESSEY & MASON & HAMLIN,

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes.

PIANOS NEUFS pour $200 et au-dessus, pleinement garantis.
PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $25 et au-dessus.
ORGUES NOUVELLES pour $50 et au-dessus.

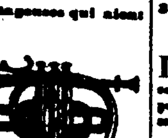

☞ Réparation, accord, loyer et échange de pianos, aux conditions les plus raisonnables.
☞ Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.

19 mai—

MAGASIN DE MUSIQUE DE

GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000

sont faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITÉ DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de la maison GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent général pour la vente des PIA[NOS]

NOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS" qui excellent TOUS LES AUTRES; pour la vente des pianos si recherchés de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleures maisons.— Importation de tout ce qui se rattache à la musique VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à

Louis Grunewald,

Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE,

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Poye ba

17 mai 78.—1 an. 56 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.

PHARMACIE DUCONGE,

39.........RUE DE CHARTRES.........39

NOUVELLE-ORLÉANS.

A. CARROUCHÉ,

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'on trouve généralement en un établissement de premier ordre. M Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente du Willet's Dysentery Remedy.

1er sept.—1 an.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Diocèse de la Nouvelle-Orléans.

Emprunt de 250,000 Piastres,

SOIT 1,250,000 FRANCS.

Autorisé par le Saint-Siège le 6 Novembre 1877, et voté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans, dans sa séance du 11 Janvier 1878.

Emission de 2940 Obligations Hypothécaires divisées en quatre séries comme suit:

Série A—40 Obligations de chacune $1000 ou Fr. 5000.
Série B—100 Obligations de chacune $500 ou Fr. 2500.
Série C—1000 Obligations de chacune $100 ou Fr. 500.
Série D—1800 Obligations de chacune $50 ou Fr. 250.

Lesquelles obligations, datées en cette ville du 1er Janvier 1878, signées du Président, du Trésorier, du Secrétaire, et munies du sceau de la Société, sont paraphées *Ne Varietur* par le Notaire De Armas. Elles portent un intérêt annuel de cinq pour cent net d'impôt, de date à paiement du capital, payable par semestres, suivant coupons annexés, le 1er Juillet et le 1er Janvier.

Le capital remboursable au pair en vingt années par voie de tirage au sort annuel à partir du 1er Janvier 1882.

L'intérêt et l'amortissement payables à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Rome, à Paris et dans plusieurs autres villes des Etats-Unis et de l'Etranger.

La souscription est ouverte, à la Nouvelle-Orléans:

AU SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ,
A LA MAISON A. CARRIÈRE & SONS,
A LA BANQUE DU PEUPLE,
A LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HIBERNIA,
A Rome et à Paris.

BUT DE L'EMPRUNT.

Pendant la crise qui a suivi la guerre de sécession et qui a si lourdement pesé sur la Louisiane, l'Administration Diocésaine a assumé un passif qu'elle est résolue d'éteindre. Déjà une amélioration considérable s'est produite depuis un an dans la situation financière du Diocèse. Cette amélioration ne fera que s'accroître à mesure que l'administration obtiendra la réduction des taux d'intérêt qu'elle sert à ses créanciers. Le taux conventionnel, en Louisiane, est trop élevé pour une société religieuse dont les ressources, pour être certaines, doivent être limitées. Elle ne peut chercher aucun profit éventuel dans des entreprises aléatoires ou dans des spéculations incompatibles avec sa mission de bienfaisance et de charité. Ce n'est donc point pour créer de nouvelles dettes que le présent emprunt est négocié; c'est pour unifier et consolider les dettes antérieures, et se procurer, sans effort, l'amortissement graduel et régulier par le moyen des revenus ordinaires du Diocèse, et sans compromettre ses biens, quoiqu'en les affectant. Tel est le plan formellement approuvé par Sa Sainteté Pie IX, et adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine de la Nouvelle-Orléans.

GARANTIES.

Le Diocèse de la Nouvelle-Orléans forme une société incorporée selon les lois de l'Etat, sous le nom de EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE DU DIOCÈSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Cette société offre aux prêteurs une garantie matérielle et une garantie morale.

Comme corporation légalement instituée, elle jouit de tous les droits et privilèges attachés à la personne civile. Elle peut, aux termes de sa charte, s'obliger, acquérir, emprunter, engager, aliéner, hypothéquer ses biens, meubles et immeubles. Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de ladite société a, pour les causes énoncées plus haut, décidé à l'unanimité d'émettre un emprunt unique de $250,000 au taux d'intérêt de cinq pour cent, garanti par une hypothèque spéciale sur tous les biens aliénables du Diocèse. Ce qui a été effectué par acte passé le 26 janvier 1878, devant Me Octave De Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et par les inscriptions prises dans les différents ressorts où les biens sont situés, ainsi qu'il en conste par les certificats délivrés au même notaire.

Ampliation de toutes les pièces relatives au dit emprunt est déposée chez Me ——— notaire public, à Paris.

Comme société religieuse, la dite corporation engage son honneur, sa bonne foi, son avenir. Elle est appelée à traverser toutes les crises sociales et à leur survivre. Elle puise sa vitalité à la racine même d'une institution qui a défié les siècles, l'Eglise Catholique Romaine. Elle relève immédiatement du Saint-Siège auquel elle présentera, chaque année, un compte rendu fidèle de la situation.

NATURE DES BIENS OFFERTS EN GARANTIE.

D'après la situation officielle remise dernièrement au Saint-Siège, les biens ecclésiastiques de ce diocèse se divisent en

Propriétés indépendantes ou inaliénables, évaluées à environ .... $1,020,000 — (5,100,000 francs.)

Propriétés aliénables, évaluées au minimum à environ.... $1,080,000—(5,400,000 francs.)

Dans ces dernières, qui seules sont frappées par l'hypothèque, figurent, pour une valeur double de l'emprunt négocié, nombre de maisons, de terrains, de champs et d'autres propriétés d'un excellent rapport et d'une réalisation facile.

SERVICE DES INTÉRÊTS—AMORTISSEMENT.

Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de la Corporation a constaté qu'en dehors des recettes casuelles irrégulières, les revenus annuels assurés du Diocèse, défalcation faite de tous les frais d'administration, laissent un excédant de $30,000 (150,000 francs) disponible annuellement; et il a statué:

1° Que pour le service ponctuel des intérêts, une somme de $12,500 (62,500 francs) sera, à partir du 1er janvier 1878, et annuellement dans la suite, prélevée, appropriée et déposée en banque, à crédit des obligations, objet du présent emprunt;

2° Que pareille somme de $12,500 (62,500 francs) sera, annuellement aussi, à dater du 1er janvier 1882, prélevée, appropriée et déposée en banque pour être appliquée à l'amortissement graduel de la dette, et ce, d'année en année, jusqu'à son entière extinction;

3° Que dans aucun cas et sous aucun prétexte les sommes prélevées, appropriées et déposées comme il vient d'être dit, ne seront détournées de leur destination.

RÉSUMÉ.

Il ressort de tout ce qui précède:

Que l'emprunt est négocié pour éteindre les dettes antérieures;

Qu'il représente le passif de la Société Catholique Romaine dont il unifie et consolide la dette et en réduit les intérêts;

Qu'il est contracté par une société stable, et autorisé par le Saint-Siège;

Qu'il est garanti par une hypothèque spéciale sur des biens dont la valeur est environ cinq fois supérieure;

Que le service des intérêts et l'amortissement du capital sont matériellement assurés.

Les obligations hypothécaires du Diocèse de la Nouvelle-Orléans constituent, en conséquence, un titre de premier ordre, offrant la même sécurité que les valeurs les plus recherchées par les capitalistes.

Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1878.

† N. J. PERCHÉ,
Archevêque.

MILLET V. G.,
Administrateur des Finances.

28avril—2m—1MarJ

PEOPLE'S LOAN OFFICE,

(Bureau de prêts sur gages)

Coin des rues Royale et Conti,

ARGENT A PRÊTER

SUR DES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.

Aux taux les plus réduits en ville.

Aussi, toutes sortes d'objets non rachetés à vendre

A TRÈS BAS PRIX.

17 jan—6m.

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17.........RUE BARONNE.........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

20 jan—1an

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART,
Au No 43 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART,
13 jan—1an Directeur.

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les licences d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR,
Passage de la Bourse.

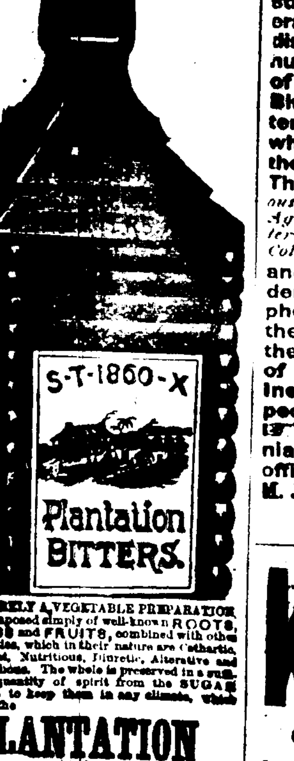

IS PURELY A VEGETABLE PREPARATION composed simply of well-known ROOTS, HERBS and FRUITS, combined with other properties, which in their nature are Cathartic, Aperient, Nutritious, Diuretic, Alterative and Anti-Bilious. The whole is preserved in a sufficient quantity of spirit from the SUGAR CANE to keep them in any climate, which makes the

PLANTATION BITTERS

one of the most desirable Tonics and Cathartics in the world. They are intended strictly as a

Temperance Bitters

only to be used as a medicine, and always according to directions.

They are the sheet-anchor of the feeble and debilitated. They act upon a diseased liver, and stimulate to such a degree that a healthy action is at once brought about. As a remedy to which Women are especially subject it is superseding every other stimulant. As a Spring and Summer Tonic they have no equal. They are a mild and gentle Purgative as well as Tonic. They purify the blood. They are a splendid Appetizer. They make the weak strong. They purify and invigorate. They cure Dyspepsia. Constipation and Headache. They act as a specific in all species of disorders which undermine the bodily strength and break down the animal spirits.

Depot, 53 Park Place

VENTES A L'ENCAN.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

Burke and Thompson vs. Philip Chapperon.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLÉANS, No 25,337.—En vertu d'un ordre du 26 juin 1878 à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères sur les lieux ci-après désignés, MARDI 9 juillet 1878, à 10 1/2 heures du matin, la propriété ci-après décrite, savoir:

LE CONTENU D'UNE GROCERIE située rue Decatur No 290, dans le second district de cette ville, conformément à l'inventaire qui peut être vu à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS H. HANDY,
9 juil—1t Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Douzième état de situation annuel

—DU—

FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.

37.........RUE CARONDELET.........37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir:

Primes de l'année—		
Sur risques d'incendie	$312,704 38	
Sur risques de rivières	214,294 64	
Sur risques de mer	45,780 70—	$572,779 67
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1878	$5,533 00	
Primes remboursées	9,229 66—	94,762 66
Montant net des primes		$478,017 01
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$55,458 14	
Sur risques de rivières	128,641 36	
Sur risques de mer	26,550 00—	210,649 50
Réassurances	32,271 99	
Réfactions (rabates)	14,017 32	
Taxes d'Etat et de ville	27,386 03	
Bureau des assureurs de la Nlle-Orléans	9,551 20	
Dépenses générales brutes	41,575 89	
Profits et pertes	24,060 56—	359,512 42
Balance		$118,504 59
Ajoutez—intérêt, escomptes et épargnes reçus		89,629 96
		$208,134 48
A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, payé, et le second, 5 pour cent, échu		100,000 00
Bénéfice net		$108,134 48
Réserve		32,536 55
Balance à être partagée sur le montant net des primes		75,597 93

L'actif de la compagnie est comme suit:

Encaisse	$240,921 36
Comptes en voie de recouvrement	67,091 50
Effets à recevoir, en garantie	402,131 07
Effets à recevoir pour primes	37,993 15
Actions de banques et autres actions	208,100 16
Bons de l'Etat et Bons de la ville	195,104 73
Bons des Etats-Unis	12,625 00
Bons du Masonic Grand Lodge	8,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	88,849 17
Total	$1,288,316 14

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nlle-Orléans. Signé, pardevant moi, ce 22 mai 1878.

EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT semi-annuel de CINQ POUR CENT le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1,000,000), et un DIVIDENDE, AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($377,800 69) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble,	R. F. Eschleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley	A. T. Janin,
A. H. May,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Brittin,
22 mai—1m	G. W. Sentell.

STEINFELD'S FRENCH

Cognac Bitters,

FIRST PRIZE

Paris Exhibition 1867.

Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Bilious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhoea, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus,* and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex.

☞ Thousands of Testimonials can be seen at the office of

M. JACOBSON, Sole Proprietor,
44 & 46 Water Street, N. Y.

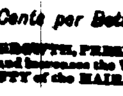

K[ATHAIRON]'S KATHAIRON

Only 50 Cents per Bottle.

It promotes the GROWTH, PRESERVES the COLOR, and increases the Vigor and BEAUTY of the HAIR.

OVER THIRTY YEARS AGO LYON'S KATHAIRON FOR THE HAIR was first placed in the market by Professor E. Thomas Lyon, a graduate of Princeton College. The name is derived from the Greek, "KATHRO," signifying to cleanse, purify, rejuvenate, or restore. The favor it has received, and the popularity it has obtained, is unprecedented and incredible. It increases the GROWTH and BEAUTY of the HAIR. It is a delightful dressing. It eradicates dandruff. It prevents the Hair from turning gray. It keeps the head cool, and gives the hair a rich, soft, glossy appearance. It is the SAME IN QUANTITY and QUALITY as it was over a QUARTER of a CENTURY AGO, and is sold by all Druggists and Country Stores at only Fifty Cents per Bottle.

Woman's Glory is Her Hair.

LYON'S

KATHAIRON

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

MEUBLES DE SALON DE MALARD.

Magnifiques meubles de salon couverts de reps cramoisi, style Louis XV.

Superbe piano Pleyel droit, en bois de rose (presque neuf et n'a au fort peu servi.)

Meubles Victoria en noyer noir pour chambre à coucher.

Pendule en bronze et candélabres. Lustres pour gaz, glaces de cheminées, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No 46, rue Royale.—MARDI 9 juillet, à 11 heures du matin, il sera vendu, au coin des rues Marais et Columbus, le contenu de la maison comprenant les magnifiques meubles et articles ci-dessus décrits.

Conditions—Comptant. 6juil—

Propriétés de valeur, vacantes et améliorées, dans le Second District.

Résidence No 467 rue Dumaine, entre Rocheblave et Dorgenois.

Deux magnifiques terrains touchant les ci-dessus mentionnés.

Maison à deux locations, avec lucarnes (presque neuve) No 371 rue Dumaine, entre Galvez et Johnson.

Maison à deux locations, No 209 rue Romain, entre Hôpital et Ursulines.

Succession de Valentine Gochener, No 40,014. Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 46 de la rue Royale—SAMEDI 20 juillet 1878, il sera vendu à midi, à l'enchère publique, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET MARCHANDS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 10 juin 1878 pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par le No. 5 de l'îlet 18, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Johnson et Galvez, d'après un plan déposé dans le bureau de Floyd, ancien notaire de cette ville, comme le plan No. 142. Le dit lot mesurant 20 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds. Acquis par le défunt de Conrad Duvic, par acte pardevant A. Ducatel, notaire de cette ville le 7 novembre 1860. Les améliorations consistent en une maison double à mansarde, couverte en ardoises, (presque neuve) ayant 3 chambres de chaque côté, lucarnes, cuisine avec 2 chambres, lieux, etc. et porte le numéro 371, rue Dumaine.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville désigné par le numéro 5 dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Dorgenois et Romain, d'après un plan désigné par le No 6 dans l'étude de A. E. Bienvenu, notaire de cette ville, le dit lot mesurant 27 pieds 2 pouces de face à la rue Romain sur une profondeur de 67 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine, acquis par le défunt du Hugh Dowlin, par acte par devant A. E. Bienvenu, notaire, le 13 février 1850. Les améliorations consistent en une maison double couverte en ardoises ayant deux chambres de chaque côté, cuisine avec deux chambres, citernes, lieux, etc., et porte le No 209 rue Romain.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le Second District de cette ville désignés par les Nos 111 et 112, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Rocheblave, Dumaine et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas, en date du 7 avril 1852, dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire; les dits lots mesurant, mesure américaine, comme suit: Lot No 111, 37 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 176 pieds 3 pouces et une demie ligne, sur la ligne près de la rue Dorgenois, et 176 pieds 3 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 112; le lot No 112 mesure 37 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 176 pieds 3 lignes et demie sur la ligne qui le sépare du lot No 111, et 175 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du côté de la rue Rocheblave, du lot No 113. Acquis par le défunt de François R. Coquet, femme et enfants, par acte par devant Abel Dreyfous notaire le 25 juillet 1871.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 110 dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Rocheblave et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas, en date du 7 avril 1852, dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Le dit lot mesure, mesure américaine, 32 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 101 pieds 5 pouces 7 1/2 lignes sur la ligne [illegible] No 109 et 101 pieds 8 pouces et 1/4 ligne sur la ligne du lot No 111. Acquis par le défunt de Pierre V. Boutemay et de femme par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 11 mai 1870. Les améliorations consistent en une résidence de simple étage, chambres, lucarnes, cuisine attenante à la maison, avec 4 chambres, citernes, lieux, parterre, &c., porte le No 467 rue Dumaine.

Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou en partie. L'assurance des bâtisses par les acquéreurs qui sera faite par les parties intéressées, le transfert des polices, et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront tenus d'assurer le paiement de toutes les taxes payables en 1879 en sus du montant de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Abel Dreyfous notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 juin—15 22 29—juil 6 13 20

Propriétés commerciales et résidences de valeur dans le Second District, encoignure St. Louis et Chartres; No 112 rue Chartres, entre St. Louis et Conti; No 26 rue St. Louis, entre Chartres et Decatur.

Succession de Pedro N. Paillet, No. 40,388.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 46, rue Royale—JEUDI 18 juillet, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1878, pour le compte de la susdite succession les propriétés ci-après décrites:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, St. Louis, Decatur et Conti, formant l'encoignure Chartres et St. Louis, et mesurant 36 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres sur une profondeur, entre lignes parallèles de 57 pieds 2 pouces, et désigné dans le croquis ci-dessous par la lettre A. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, dont le second étage est une résidence de famille, et le premier une fabrique de tabac, occupée par MM. Glaudot & Levy.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, St-Louis, Conti et Decatur et mesurant comme suit: 27 pieds 10 pouces de face à la rue de Chartres, par une première profondeur de 57 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise de la propriété premièrement décrite, puis 13 pieds 10 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St-Louis et parallèle à la rue de Chartres, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, et parallèle à la rue St Louis, puis 3 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 3 pieds 7 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 3 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, puis 3 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 64 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres. Le dit terrain étant désigné par la lettre B dans un croquis par C. A. de Armas, ingénieur civil, en date du 11 juin 1878. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, le rez-de-chaussée étant occupé comme magasin et la partie d'en haut comme résidence, portant le numéro municipal 112 de la rue de Chartres.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Chartres, Conti et Decatur, et touchant les propriétés premièrement et secondement décrites, et désigné par la lettre C. d'après le croquis déjà mentionné et ayant les dimensions suivantes: 26 pieds 8 pouces de face à la rue St Louis, 50 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St. Louis, et touchant les lots A et B, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue St. Louis, puis 3 pieds 4 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 3 pieds 6 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 21 pieds 6 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 14 pieds sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 2 pieds 9 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 50 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue et faisant face sur un passage de 3 pieds 7 pouces de large, laquelle propriété a l'usage du susdit passage et la moitié d'un vestibule au-dessus de la dite allée dans les étages supérieurs des bâtisses construites sur le dit lot, et le lit qui le bouche.

Le tout d'après le croquis déjà mentionné. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 26 de la rue St Louis. Les dits lots de terre ont été acquis par le défunt Pedro Noël Paillet de la manière suivante. La moitié indivise des lots premièrement et secondement décrits a été reçue et prise par lui comme sa part dans le partage fait entre lui et ses co-héritiers, par acte passé devant L. T. Caire, notaire, le 22 octobre 1840, et l'autre moitié indivise a été héritée par lui de sa sœur Mlle Mariette Paillet, d'après son dernier testament enregistré dans la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, du numéro 20,595, et la propriété troisièmement décrite a été héritée par lui de sa sœur Mlle Joséphine Paillet, d'après son dernier testament enregistré dans l'ancienne cour d'épreuves de cette ville, le 9 du mois d'octobre 1841, et enregistré dans le livre des testaments No 6, fol. 304.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues en 1879 en sus du prix de l'adjudication et seront mis en possession le 31 juillet 1878. Acte de vente pardevant Alcée J. Villere Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 Juin—14, 21 28, 5 juillet, 12 18.

MAGAN'S

Magnolia Balm

A FEW APPLICATIONS MAKE A

Pure Blooming Complexion.

It is Purely Vegetable, and its operation is seen and felt at once. It does away with the Flushed Appearance caused by Heat, Fatigue and Excitement. Removes all Blotches and Pimples, dispelling dark and unsightly spots. Drives away Tan, Freckles and Sunburn, and by its gentle but powerful influence mantles the faded cheek with

YOUTHFUL BLOOM AND BEAUTY.

Sold by all Druggists and Fancy Stores. Depot, 53 Park Place, New York.